

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE DRESSE L'INVENTAIRE DE L'HÉRITAGE NAPOLÉONNIEN. DU CODE CIVIL EN PASSANT PAR LE BACCALAURÉAT, LA LÉGION D'HONNEUR ET L'ARCHITECTURE, IL A PROFONDÉMENT MARQUÉ LA FRANCE.

JEAN-MICHEL BLANQUER : « NAPOLEON, C'EST DESCARTES À CHEVAL »

Un entretien avec **MARIANA GRÉPINET**

Paris Match. En un peu plus de dix ans au pouvoir, Napoléon a instauré bien des fondements de notre société. Qu'en reste-t-il ?

Jean-Michel Blanquer. Il y a Napoléon le stratège et Napoléon le légiste. La même forme de génie s'exprime dans les deux cas : une capacité visionnaire articulée à un grand sens pratique. Il est à la fois l'aigle qui survole et qui sait voir avec acuité les points précis – ce n'est pas pour rien que cet animal était un de ses emblèmes – et l'abeille qui fertilise en couvrant différents champs à la fois.

« Ma vraie gloire, ce n'est pas d'avoir gagné quarante batailles. Ce que rien n'effacera, ce qui vivra éternellement, c'est mon Code », a-t-il déclaré. Etes-vous d'accord ?

La formule est un peu excessive parce qu'on se souvient quand même d'Austerlitz ou de Marengo, mais elle est assez juste. Ce qui dure, c'est ce qu'on construit et il a beaucoup construit. Le Code civil, appelé aussi Code Napoléon, a structuré notre société et a été un des

vecteurs majeurs de l'influence française aux XIX^e et XX^e siècles. Il est même déterminant d'une différence de culture entre les mondes européen continental et anglo-américain. On parle des pays de droit civil par opposition à ceux de « common law », l'Angleterre et les Etats-Unis. Constitution de la société, il a contribué à faire rayonner l'esprit français cartésien, cette capacité à

codifier, à créer des catégories cohérentes, des allées et des sous-ensembles. Le Code civil est un jardin à la française. Napoléon est aussi en ce sens l'héritier de l'esprit de Rome.

Sur les 2534 articles actuels, plus de 1100 sont d'origine. Quels sont les plus importants ?

Il reste des grands principes comme celui de responsabilité que l'on trouve dans l'article 1240 qui stipule « Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé de le réparer » ; ou d'autres, parfois hérités des principes fondamentaux du droit romain. Le Code civil est moins un processus d'invention qu'un travail d'unification et de recapitulation plongeant ses racines dans le droit romain. Les grands juristes, comme Portalis, qui ont réalisé ce travail, ont su mettre par écrit et en ordre des choses jusque-là dispersées et coutumières. Il a, depuis 1804, beaucoup évolué, en parallèle de la société et notamment de la famille.

Napoléon a instauré un droit



Le Code civil, aussi surnommé Code Napoléon a été promulgué le 21 mars 1804.

chapeauté par des institutions garantes de son bon exercice : Conseil d'Etat, Cour des comptes, Cour de cassation...

C'est en cela aussi qu'il est un grand légiste. Certaines de ces institutions étaient en germe dans l'Ancien Régime ou dans les premières années de la Révolution. Tocqueville a bien montré cette continuité dans « L'Ancien Régime et la Révolution » et c'est d'ailleurs la marque de fabrique de Napoléon : son accès au pouvoir fixe les acquis de la Révolution tout en mettant fin au désordre. Il est représentatif d'une recherche de synthèse entre des périodes précédentes et les paradigmes qu'elles incarnent. On retrouvera cela ensuite avec Louis-Philippe ou même le général de Gaulle : un travail de synthèse et de réconciliation historique par le droit.

En matière d'éducation, beaucoup nous vient de lui. Que retenir-vous ?

Toutes les créations en la matière se tiennent mutuellement parce qu'elles forment un bloc. Alors que la Révolution avait affaibli les universités en les considérant comme un contre-pouvoir inquiétant, la création de l'Université impériale est importante car elle va permettre à l'enseignement supérieur de se développer. Même si, à ce moment-là, la véritable université moderne et pluridisciplinaire se met en place en Allemagne selon la vision de Humboldt. Napoléon fait surtout le lien entre cet établissement et les lycées, assez différents de ceux d'aujourd'hui, qui forment déjà un camp de base en direction du sommet que représente l'université. Il place ainsi à la tête de cette dernière un grand maître de l'université qui est d'une certaine façon le premier ministre de l'Education nationale et crée la même année, en 1808, le baccalauréat, incarnation de ce lien.

Le baccalauréat est-il toujours le diplôme le plus sacré de l'enseignement ?

Il est l'un des plus beaux rendez-vous républicains parce qu'il rassemble une génération et constitue un moment initiatique, un rite de passage – le principal, voire le seul depuis la fin du service militaire. Sa démocratisation, contrairement à ce qu'on dit parfois, n'est pas synonyme de sa disparition. Il a évolué bien sûr, dans sa forme et dans sa fonction ; il n'a plus pour but d'être un instrument de sélection mais une étape validant la fin de l'enseignement secondaire et préparant l'entrée dans l'enseignement supérieur.

En instaurant une part de contrôle continu dans le baccalauréat, n'avez-vous pas trahi son esprit ?
Au contraire. Avec la réforme, on puise



Le ministre de l'Education nationale nous a reçus dans ses bureaux, rue de Grenelle, le 23 janvier dernier. Il nous a confié son admiration pour la capacité visionnaire de Bonaparte allié à son grand sens pratique, celle d'un homme à ses yeux à la fois génial stratège et légiste.

dans la tradition en redonnant de l'importance au grand oral. Le baccalauréat initial qui, au début, concernait très peu de personnes – une centaine de diplômés en 1815 – était d'abord oral. En mettant fin, pour la voie générale, aux séries telles qu'elles existaient, on offre aux élèves la possibilité de choisir leurs enseignements de spécialité et de les approfondir. C'est un retour à l'esprit des origines parce que j'ai voulu, à travers cela, renforcer le lien avec l'enseignement supérieur. Le premier objectif, c'est la réussite qui viendra après ce diplôme. Et donner une place de 40 % au contrôle continu permet d'insister sur le travail en profondeur et d'éviter de « bachoter » puisque c'est le terme péjoratif né du baccalauréat. Le contrôle terminal conserve une place essentielle et l'absence d'épreuves écrites l'an dernier en raison de la crise sanitaire est une adaptation momentanée et non une jurisprudence pour la suite. En préparant le baccalauréat, l'élève prépare ce qui le fera réussir après le baccalauréat.

Vous avez été distingué par la Légion d'honneur en 2011 en tant que directeur d'administration centrale. Qu'est-ce que cette institution, créée en 1802, représente aujourd'hui ?

C'est la reine des décorations. Dans un contexte où la guerre était prégnante, elle récompensait d'abord des mérites

militaires. Par extension, elle dit quelque chose de l'honneur qu'il y a à servir son pays, un honneur qui ne se démode pas. Quand je l'ai reçue, j'ai pensé à mon père qui ne l'avait pas eue et la méritait bien plus que moi.

Les maisons d'éducation de la Légion d'honneur sont-elles désuètes ?

Pas du tout. Ces institutions puisent encore au meilleur de nos traditions tout en intégrant des évolutions de notre temps, en offrant un cadre de travail efficace à des enfants venant de milieux différents. Les internats d'excellence que j'ai développés s'en inspirent en partie. Il y a un cousinage entre celui de Sourdon et la maison d'éducation de Saint-Denis.

Napoléon fut aussi un bâtisseur et un rénovateur. On lui doit la numérotation des rues, l'installation des égouts, le ramassage des ordures...

Son époque fut aussi celle des débuts de l'idéologie positiviste qu'il incarne assez bien : foi dans le progrès et importance de la figure de l'ingénieur pour mailler le territoire de ponts, de routes et quelques décennies plus tard de chemins de fer. Grand homme d'Etat, il est sur les deux terrains : celui de l'immatériel, des institutions et celui des enjeux matériels, urbanistiques et architecturaux. Napoléon, c'est Descartes à cheval. ■